



Plantes transgéniques : de vieilles connaissances et un nouveau site découvert en 2015

03.02.2016 – Les organismes génétiquement modifiés (OGM) destinés à être utilisés dans l'environnement à des fins agricoles, horticoles ou forestières sont interdits en Suisse. Depuis 2011, l'OFEV mène un programme de surveillance environnementale (monitoring) pour détecter la présence éventuelle d'OGM dans l'environnement. En 2015, des plantes isolées de colza transgénique ont été découvertes sur des sites contaminés déjà connus ainsi que sur un nouveau site.

Le risque que des OGM se propagent de manière incontrôlée dans l'environnement doit être réduit autant que possible afin d'éviter la contamination des cultures agricoles conventionnelles et les atteintes potentielles à la biodiversité. Comme le prévoit l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE), l'OFEV a développé avec les cantons un système de surveillance afin de détecter la présence involontaire d'OGM dans l'environnement.

Le laboratoire cantonal de Bâle-Ville (KLBS) a à nouveau mené en 2015, sur mandat de l'OFEV et en collaboration avec plusieurs cantons, un programme de surveillance portant sur la dissémination accidentelle de graines sur des sites à haut risque ou *hot spots* (silos, moulins à huile, gares de triage, places de transbordement) ainsi que le long des voies de chemin de fer.

Plantes isolées de colza transgénique détectées sur des sites connus et sur un nouveau site

Au total, 3918 plantes sur 57 sites ont fait l'objet d'analyses : 15 plantes de colza transgénique ont été détectées, dont huit sur des sites déjà connus (port de Petit-Huningue et gare de Bâle-Saint-Jean). Au Tessin, lors des prélèvements annuels effectués le long des voies de chemin de fer (tronçons de 30 x 1 km), des plantes de colza transgénique ont en outre été découvertes sur un nouveau site.

La lutte permanente menée par les cantons sur tous les sites contaminés empêche le développement de populations durables à partir des semences génétiquement modifiées encore présentes dans les sols. La proportion de plantes de colza transgénique sur les deux sites connus a nettement diminué de 2013 à 2015 : dans le port de Petit-Huningue, le pourcentage de plantes de colza GM est passé de 5,1 % à 0,6 % (2014 : 2,8 %) et, à la gare de Bâle-Saint-Jean, de 22,9 % à 14,3 % (2014 : 2 %). Sur ce dernier site, seule une plante sur les sept qui ont été analysées était génétiquement modifiée.

Source potentielle d'OGM : les graines pour oiseaux

L'OFEV cherche en permanence à identifier les nouvelles sources potentielles d'OGM : il a pour cela mandaté une étude qui a permis de détecter la présence de graines génétiquement modifiées dans de la nourriture pour oiseaux vendue dans le commerce. Le flux exact des marchandises ainsi que la probabilité que ces graines subsistent dans les sols font l'objet d'analyses supplémentaires.